

M. l'Orateur: Je suggère à l'honorable député d'inscrire sa question au *Feuilleton*.

[Traduction]

A regret, je dois signaler à l'attention des députés qu'il est cinq heures et que la Chambre doit maintenant passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motions et les bills publics.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, puis-je implorer l'indulgence de la Chambre et répondre à une question urgente qu'on avait posée hier?

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

L'ÉNERGIE

LE COLUMBIA—L'AIDE FÉDÉRALE POUR LA CONSTRUCTION DE BARRAGES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le député de Kootenay-Ouest a posé hier la question suivante:

Le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Bennett, a-t-il demandé au gouvernement fédéral une aide financière pour aider à défrayer la construction de barrages sur le Columbia, aux termes du Traité du Columbia. Si oui, quelle a été la réponse du gouvernement fédéral?

Le premier ministre n'avait pas eu préavis de cette question et il a répondu qu'il n'était pas au courant d'une demande semblable. Monsieur l'Orateur, j'aimerais rectifier immédiatement cette déclaration par la réponse suivante. Le 16 septembre, M. Bennett m'a écrit pour me confirmer certaines demandes d'ordre fiscal qu'il avait présentées à la réunion du comité du régime fiscal le 14 septembre. Elles comprennent deux demandes relatives à la construction de complexes hydro-électriques. Il demande d'abord, au nom de la *British Columbia Hydro and Power Authority*, une somme de 30 millions de dollars, qu'il a fallu dépenser en plus à cause de l'augmentation du coût des barrages sur le Columbia par suite de l'imposition de la taxe de vente de 11 p. 100 après la signature de l'accord. Il demande ensuite que le gouvernement du Canada consente du crédit à la *British Columbia Hydro and Power Authority* pour ses vastes programmes d'installations permanentes. En l'occurrence, le gouvernement de la Colombie-Britannique serait disposé à garantir tous les prêts qui seraient consentis.

• (5.00 p.m.)

Je lui ai accusé réception de cette lettre le 23 septembre en disant que l'on étudierait ces demandes.

[M. Allard.]

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Je voudrais poser une question complémentaire, monsieur l'Orateur. A-t-on cité un chiffre relatif au montant de crédit demandé?

L'hon. M. Sharp: Non, monsieur l'Orateur.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

RETOUR AUX TRAVAUX DU GOUVERNEMENT

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, à titre de sous-adjoint du leader de la Chambre, je devrais peut-être m'assurer si les députés veulent ou non utiliser le reste du temps dont nous disposons pour poursuivre les travaux inscrits au nom du gouvernement, de façon à accomplir quelque chose aujourd'hui.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, vu la rigueur avec laquelle le gouvernement s'oppose à la volonté du Parlement, et comme cette proposition est une conception du ministre des Transports, je pense que nous devrions poursuivre nos travaux normaux.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

L'OUTILLAGE AGRICOLE

PROJET DE CRÉATION D'UNE COMMISSION ROYALE

L'ordre du jour appelle:

Avis de motions émanant des députés—M. Rapp: La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait examiner l'opportunité d'établir une commission royale afin d'enquêter sur l'augmentation des prix de l'outillage agricole par rapport aux prix des produits agricoles.

M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale): Monsieur l'Orateur, j'ai retiré la motion en question, car le ministre de l'Agriculture (M. Greene) a déjà jugé approprié de créer une commission royale d'enquête sur les prix de l'outillage agricole.

(L'ordre est annulé et la motion, retirée.)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

PROJET DE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS RELATIFS À LA LOCATION DES FAUTEUILS DE COIFFEURS

L'ordre du jour appelle:

Avis de motions émanant des députés—M. Smith: La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait prendre en considération l'opportunité de faire modifier les règlements de l'assurance-chômage pour que les coiffeurs qui louent un fauteuil des propriétaires de salons soient rangés dans la catégorie des travailleurs autonomes comme le prévoit la loi de l'impôt sur le revenu.